



ASSOCIATION SYNDICALE DES DIGUES ET MARAIS DE DOL

AR

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA-ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, Le Vingt Sept Juillet à Neuf heures, l'Assemblée de l'Association des Dignes et Marais de Dol de Bretagne, s'est réunie en Session Extraordinaire, aux bureaux de l'association, 2 Le Croisé Join 35120 Mont-Dol.

1°/- Accueil des représentants

M. Charles TÉZÉ, remercie les membres présents réunis pour cette session extraordinaire.

Mme Aurore GRARDEL, Secrétaire de l'Association procède à l'appel nominal.

2°/- APPEL NOMINAL des 56 membres

Etaient présents

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

BENOIST Gérard	BLANCHARD Jean-Pierre	CHEVESTRIER Mathurin	COLLET Yves
COSSÉ André	DOUARD André	BONNIOT Laurent	BREBANT Hélène
COSSÉ Jérémy	DAVY Jean-Luc	DUPUY Jean-Luc	GLÉMOT Jean-Michel
GLÉMOT Jean-Louis	HAVARD Jean-Pierre	LAMBERT J.Baptiste	LANCELOT Mireille
LEDUC Frédéric	MACÉ Auguste	MAHEU Clovis	MONNIER Robert
MONSIMET Mickaël	MOREL Albéric	PINSON Emmanuelle	RICHARD Franck-Mt D
RONCIER Thierry	ROUPIE Serge	RUELLAN Yves	SORRE Bruno
TÉZÉ Charles	TURMEL Jean-Pierre	VAÉVIEN Michel	

SOIT 31 Membres

Avaient donné procuration

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

RENARD Dominique	à	TÉZÉ Charles
LAUNAY Placide	à	GLÉMOT Jean Michel
LEDUC Laurent	à	DUPUY Jean Luc

SOIT 3 Membres

Etaient excusés

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

AUVRAY David	CORBEAU Chantal	DUBREIL Louis	FOLIGNÉ Hervé
GUITTON Jean-Yves	LAIR Christophe	LEROUX Gaëtan	LOUET Pierrick
LAMBERT Richard	MAINSARD Jean-Baptiste	MARTIN Hervé	MARTIN Pascal
MAZIER Jean	NATUR Jean-Pierre	NOEL Jérôme	RENARD Jean-Marie
RENARD Patrice	RICHARD Franck-H	ROUXEL Jean-Pierre	SORRE Jean-Paul
SORRE Fabrice	VAÉVIEN Benoît		

SOIT 22 Membre

Etaient Absents

SOIT 0 Membre

Assistaient à la séance

Mme Aurore DEMERLIER-GRARDEL

Secrétaire de l'Association

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Mr Charles TÉZÉ propose de passer à l'examen des affaires inscrites à l'Ordre du Jour.



3°/- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Après relecture des titres du compte rendu de la précédente réunion du 12 mars 2021, les membres de l'Assemblée sont invités à faire part de leurs remarques sur ce dernier qui leur a été envoyé avec leur convocation.

Aucun membre ne souhaite intervenir.

Le Procès-Verbal de la réunion du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

4°/- MONTANT MAXIMUM D'EMPRUNTS AUTORISÉ PAR LE CONSEIL SYNDICAL

M. Charles TÉZÉ précise que la dernière décision fût prise en octobre 2020 pour un montant maximum de 50 000 euros. Au vu du budget 2021 qui a été voté le 12 mars 2021 lors de l'Assemblée Générale, il est préférable d'effectuer une réévaluation et de mettre un montant maximum de 150 000 euros.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée acceptent cette modification et accordent au conseil syndical de prendre des décisions sur la réalisation d'emprunts à hauteur de 150 000 euros maximum.

M. TÉZÉ lève la séance à 10 heures.

Le Vice-Président,
Jean-Luc DUPUY



Le Président,
Charles TÉZÉ

